

Ligne directe : 514.847.4492  
edunberry@ogilvyrenault.com

EXPÉDIÉ PAR COURRIEL  
SOUS TOUTES RÉSERVES

Montréal, le 27 septembre 2010

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET : Phase 2 – Demande du Transporteur afin de modifier ses Tarifs et Conditions des services de transport à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**  
**Votre dossier : R-3669-2008, phase 2**  
**Notre dossier : 00378415-0229**

---

Chère Me Dubois,

La présente est une invitation faite aux intervenants pour rencontrer le Transporteur avant le début de l'audition afin de convenir de mesures d'administration efficace de la preuve et de simplification des débats permettant de compléter l'audition de la phase 2 à l'intérieur du calendrier prévu.

Lors de la conférence préparatoire du 30 avril dernier, le Transporteur avait proposé la tenue d'une séance de travail en présence de toutes les parties intéressées afin d'identifier, parmi les 16 sujets annoncés :

- a) Les sujets qui ne font l'objet d'aucun débat et pour lesquels la proposition de modifications des Tarifs et conditions pourrait être soumise de consentement, ou laissée à la discrétion de la Régie;
- b) Les sujets dont le traitement pourrait être allégé, avec ou sans amendement à la proposition de modifications, en raison de consentements partiels ou de stipulations conjointes.

Des participants étaient préoccupés même opposés à la tenue d'une telle séance de travail avant le dépôt de la preuve amendée du Transporteur, une étape qui a été franchie le 25 juin dernier. La préparation et le dépôt récent de la preuve amendée des intervenants leur ont permis de compléter leurs analyses de l'ensemble de la preuve du Transporteur et de définir les positions

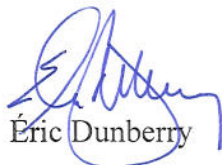
qu'ils entendent présenter à la Régie sur l'ensemble des sujets susceptibles de les intéresser, tenant compte de la portée de leur intervention.

Outre les deux objectifs identifiés ci-haut, une telle séance de travail pourrait permettre d'identifier les témoins appelés à témoigner, de convenir, si possible, de la qualification des experts et d'aborder toute autre question d'ordre procédural ou administratif susceptible de raccourcir les débats et d'en réduire les coûts.

De plus, cette invitation donne effet aux plus récentes directives administratives de la Régie et se conforme à ses objectifs d'efficacité et d'économie dans la gestion des dossiers dont elle est saisie.

Pour ces raisons, et à moins de directives différentes de la Régie, nous invitons les intervenants à indiquer à la Régie et au Transporteur, d'ici demain 17h00, s'ils sont disposés à participer à cette séance de travail et à confirmer leurs disponibilités pour ce faire à l'une ou l'autre des dates proposées, à savoir les 1<sup>er</sup>, 4 ou 12 octobre prochains. Cette séance de travail pourrait être tenue dans les locaux de la Régie en présence du personnel technique de la Régie, si elle le juge opportun. Évidemment, la participation de tous les intervenants est hautement souhaitable et cette réunion serait tenue sous toutes réserves des droits des parties.

Nous vous prions d'agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Dunberry', written over a circular stamp or seal.

ED/cr

c. c. Me Jean Morel – Hydro-Québec TransÉnergie  
Intervenants – R-3669-2008, phase 2  
Mes Marie-Christine Hivon et Catherine Martel, Ogilvy Renault